

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et n'est pas chargée de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: **A. SCHNEEGANS**
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements.. — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
C. THÉNÉY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

23 octobre.

Sur les élections du 20 octobre, cinq appartenant à la république modérée, une à la république radicale, une à la légitimité. C'est à la démission du général Trochu que nous sommes redevables de cette dernière. Le général aurait mieux fait de ne pas abandonner son siège à l'Assemblée. A Alger, M. Grémeux succède à un radical, M. Yvillermoz, démissionnaire: on sait qu'il s'est présenté comme républicain conservateur. L'élite du Calvados appartient au centre gauche et remplace un monarchiste. Dans l'Indre-et-Loire, l'ancien député appartenait au centre droit: c'est un républicain du centre gauche, M. Nioche, qui a été nommé. Dans l'Oise, il n'y a rien de changé et le député actuel est républicain conservateur comme son prédécesseur. Les Vosges ont nommé un radical à la place de M. Stenheil, de la gauche modérée. Enfin, dans la Gironde, M. Caduc, républicain plus ou moins accentué, succède à M. Richier, du centre droit.

Un grand nombre d'électeurs se sont abstenus de prendre part au scrutin. Ce fait regrettable est de nature à encourager les partisans du vote obligatoire. On sait que la commission parlementaire chargée de préparer la réforme électorale préconise ce moyen de combattre l'indifférence des populations à l'endroit des affaires publiques. Divers journaux recommencent à traiter la question. Forcer les gens à voter sous peine d'amende ou de prison, voilà le principe qu'on prétend faire entrer dans nos codes. L'intention peut être excellente, nous ne le nions pas; mais nous demandons à réfléchir. Même en admettant que l'idée première d'une telle loi émane d'esprits convaincus et sincères et soit pure de toute ironie et de toute perfidie, nous devons nous demander pourquoi par quels moyens pratiques on pourra arriver à la mettre à exécution. Faire une loi est bien, mais il ne faudrait pas s'amuser à faire beaucoup de lois, comme celle contre l'ivresse, qui sont sur le papier et qu'on ne peut pas appliquer. Nous attendons donc les explications des auteurs de ce projet.

On en sont les négociations du traité de commerce avec l'Angleterre? On s'est un peu pressé d'annoncer qu'elles étaient terminées et qu'il ne restait plus qu'à échanger les signatures. Le télégraphe a été à cet égard trop optimiste. Nous avons sous les yeux une lettre de lord Enfield, qui nous apprend qu'on n'en est pas encore là. Cette lettre est adressée aux chambres de commerce du Royaume-Uni. Elle appelle l'attention des intéressés sur divers points qui sont encore en litige. Elle demande communication des noms et adresses de toute personne qui, à Londres ou à Paris, pourrait avoir à donner des explications et insiste sur ce point que lord Granville fait en ce moment les plus grands efforts pour introduire dans le nouveau tarif certaines modifications sollicitées par diverses chambres de commerce. La circulaire de lord Enfield est du 19 octobre et elle déclare expressément que la semaine prochaine certaines déclarations pourraient encore être reçues.

Toutefois, il résulte encore de ce document qu'un nouveau tarif est rédigé et qu'il existe. Les chambres de commerce anglaises en ont reçu communication. L'espèce d'enquête ouverte par lord Enfield est évidemment une précaution suprême que le gouvernement britannique a cru devoir prendre avant de clore les négociations et le retard que subit l'échange des signatures ne peut être considérable. Qu'il nous soit permis d'émettre à ce propos un vœu. Pourquoi ne ferait-on pas en France ce qu'on vient de faire en Angleterre? Avant de conclure, pourquoi le président de la République ne soumettrait-il pas aux chambres de commerce françaises les clauses de la convention nouvelle? Est-ce que cela ne serait pas conforme aux principes d'un gouvernement libre?

La session parlementaire a commencé en Prusse. Les deux chambres sont en ce moment en séance. Des projets de loi de la plus haute gravité vont leur être soumis. On s'attend à plus d'un orage. Le parti féodal, dit-on,

est déterminé à faire à la loi de réorganisation des cercles une opposition impitoyable. Cette réforme, telle que M. de Bismarck l'a élaborée de concert avec les libéraux-nationaux, tend à affranchir l'administration provinciale et locale de l'influence des seigneurs et à la remettre aux mains de la bourgeoisie. Une dépêche nous annonce que la chambre haute, dès sa première séance, a été saisie de cette question si grave pour elle. Nous n'avons, du reste, aucun autre détail. Il y a lieu de croire que l'intervention de M. de Bismarck dans ce débat et la menace d'une tournée de nouveaux paires suspendue sur l'aristocratique assemblée finira par avoir raison de ses résistances.

La chambre des députés on a commencé la discussion du budget pour 1873. Le projet du budget s'élevait pour les recettes et pour les dépenses au chiffre de 206,608,842 thalers. Les recettes présentent, comparativement à celles de 1872, une augmentation de 19 millions de thalers; les recettes ordinaires s'élèveront à 183,180,970 thalers, les recettes extraordinaires à 23,527,872. Le gouvernement demande un crédit de 7,760,000 thalers pour l'amortissement de la dette, 4 millions et demi pour dotations des fonds provinciaux, 1 million pour organiser la nouvelle administration des cercles, 2 millions un quart pour indemnités de logement aux fonctionnaires civils, et une très-forte augmentation extraordinaire des dépenses pour subvenir aux besoins des écoles populaires et du ministère des cultes et dans l'intérêt des arts.

Au surplus, on va certainement se hâter à la chambre des députés de voter le projet de loi de finances, afin d'aborder au plus vite la question brûlante des rapports de l'Etat et de l'Eglise en Prusse.

Le Nord nous apprend qu'il vient de se produire en Autriche un fait assez rare dans les annales de l'épiscopat: l'évêque de Laibach, dit-il, a donné sa démission. Il paraît que Mgr Widner, prévoyant que le dogme de l'infalibilité serait décrété par le concile du Vatican et ne voulant pas assumer sa part de responsabilité dans la proclamation du nouveau dogme, avait déjà prié, en 1869, le Saint-Père de le relever de sa charge. Ce n'est que tout dernièrement que cette démission aurait été, si nous en croyons le Nord, acceptée par le pape.

L'oncle de l'empereur d'Autriche, l'empereur Ferdinand I, qui a sa résidence au château royal de Prague, est dans un état de santé qui fait prévoir sa fin prochaine. L'archevêque de Prague a été averti de se tenir prêt à lui administrer les derniers sacrements en présence de toute la cour. L'empereur Ferdinand, fils aîné et du second lit de François I est né en 1793, il a donc près de 80 ans.

L'entrevue de Berlin continue à porter ses prétendus fruits de paix et de concorde: le gouvernement danois s'occupe de fortifier Copenhague et va consacrer à de grands ouvrages militaires, destinés à protéger sa capitale, la somme de 9 à 10 millions de rigsdalers. Divers autres points seront encore fortifiés. Des projets de loi vont être présentés en ce sens par le ministre de la guerre.

Nous sommes en mesure de donner aujourd'hui à nos lecteurs la première d'une brochure politique des plus intéressantes, qui doit paraître un de ces jours à Paris. Nous en reproduisons plus loin, en *Variété*, la première partie.

Cet écrit fait passer sous nos yeux, d'une façon vivante et pittoresque, les arguments qu'une partie de la bourgeoisie oppose encore à la république, et ceux qui doivent la déterminer à l'accepter en fin de compte.

L'auteur, qui porte un des grands noms de la littérature contemporaine, ne nous autorise pas encore à dévoiler l'anonyme dont il a voulu se couvrir; mais nos lecteurs, en voyant cette langue vive et nette, cette pensée alerte et

qui court droit au but, reconnaîtront vite l'écrivain de race. Nous appelons toute leur attention sur cette étude.

De la réforme de l'enseignement secondaire.

La circulaire de M. Jules Simon, sur les réformes à introduire dans l'enseignement secondaire, reçoit depuis quelques jours un commencement d'exécution dans nos lycées. Nos annonces nous-mêmes ces jours-ci que les professeurs du lycée de Lyon avaient tenu, sous la présidence de M. le proviseur, une première réunion, conformément à l'invitation de M. le ministre. Il nous semble donc tout à fait opportun de revenir en détail sur les excellents conseils contenus dans la circulaire.

M. Jules Simon a voulu mettre notre enseignement secondaire à la hauteur des nécessités depuis longtemps reconnues par les hommes spéciaux qui se sont occupés en France de l'instruction de nos enfants. Sa réforme, si elle n'est pas aussi radicale que des esprits chagrins et impatientes le désiraient, porte un premier et rude coup à l'ancienne méthode; elle ouvre la voie à des progrès plus complets; et à ce titre, nous croyons que l'on doit l'accueillir, au dehors comme au dedans de nos lycées, avec une grande sympathie et avec le dessein d'aider de toutes nos forces ce ministre intelligent et libéral, chacun dans la mesure de son influence et dans le cercle de son activité.

Sans doute on nous répondra que beaucoup de circulaires ont été écrites par des ministres et qu'il y en a eu d'excellentes dans le nombre, mais que toutes ces circulaires ont passé sans laisser de traces et sans être appliquées. La routine, notre grande ennemie, a bien vite repris ses droits; le sentier, déblayé un instant, s'est vite recouvert de toutes les mauvaises herbes qui l'obstruaient; et l'on ajoute, avec le scepticisme qui fait notre faiblesse en matière de réformes, qu'il en sera de cette réforme comme des autres.

De là à lui opposer la résistance de l'inertie, il n'y a qu'un pas. Nous espérons qu'on ne le franchira point. Ici, plus qu'ailleurs, ce principe est vrai, qu'un des hommes les plus compétents en matière d'instruction, M. Bréal, exprimait dans son excellent livre: *Quelques mots sur l'instruction publique en France*: « Rien ne peut remplacer l'action vivante du maître. » C'est des maîtres qu'il dépend aujourd'hui que cette réforme passe de la théorie dans la pratique. Les professeurs de nos lycées tiennent dans leurs mains le sort de notre enseignement. Le ministre les convie à modifier leurs méthodes; quelque fatigue qu'ils puissent éprouver au commencement à changer ce qu'ils ont fait depuis de longues années, nous sommes convaincus que leur dévouement à la cause de l'enseignement et du progrès leur facilitera l'accomplissement de la réforme, dont mieux que quiconque ils apprécieront la nécessité et le caractère de grande utilité.

Cette « action vivante du maître » n'est-elle pas au demeurant la force motrice par laquelle M. le ministre tend à remplacer celle qui jusqu'à ce jour régnait à peu près seule dans notre enseignement? Nos maîtres ne sont-ils pas appelés à intervenir d'une manière plus constante, plus personnelle et plus vivante dans les leçons? La circulaire

n'a-t-elle pas en vue de remplacer, dans une certaine mesure, le livre par le professeur? L'activité des maîtres sera sollicitée plus qu'elle ne l'était; leur responsabilité s'augmentera d'autant. Nous voudrions que l'Etat proportionnât dès aujourd'hui la rétribution de ces services à leur importance, et qu'à l'accroissement des charges répondit un accroissement des traitements. Ceci est affaire de nos députés. Espérons que l'Assemblée nationale, malgré la situation de nos finances, trouvera le moyen d'inscrire au budget de l'instruction publique quelques millions de plus et qu'elle ne se séparera pas sans avoir donné à ses successeurs cet exemple qui obligera les Chambres futures. Ici encore l'important est d'ouvrir une voie nouvelle; nous savons trop bien que, dans la crise actuelle, la France ne peut pas faire autant qu'elle devrait, et ce serait folie pure de lui demander dès aujourd'hui les millions que les Etats-Unis, par exemple, distribuent d'une main si généreuse et si intelligente à l'enseignement. Mais à tout il faut un commencement. C'est ce commencement que nous réclamons.

Arrivons maintenant aux réformes mêmes de M. Jules Simon.

Nous avons analysé en son temps la circulaire du ministre. Elle porte, en ce qui concerne l'instruction, sur l'enseignement des langues vivantes, sur l'histoire et la géographie, sur les modifications à apporter dans l'enseignement du grec et du latin, sur la nécessité de modifier les méthodes dans les classes élémentaires surtout, sur la récitation, sur le thème et sur la version, sur la suppression des vers latins, sur les interrogations et sur les explications des auteurs, sur les exercices de langue et de littérature françaises, enfin sur l'usage des bibliothèques et sur la méthode de lecture. Le champ est vaste, comme l'on voit.

Une pensée commune domine pourtant toutes les réformes que le ministre propose d'introduire dans ces différentes branches de l'enseignement. C'est cette pensée que nous devons dégager d'abord, en nous réservant d'en suivre l'application dans les cas respectifs visés par la circulaire.

Cette pensée-mère n'est autre que celle qui guidait les penseurs qui, dès avant la guerre et depuis la conclusion de la paix, ont écrit sur notre enseignement. La France conserve aujourd'hui encore les vieilles méthodes des jésuites, alors que nos voisins ont brisé depuis longtemps ces liens, et ont fait entrer leur enseignement dans des voies nouvelles. Ce que le maître cherche à développer avant tout dans l'esprit de nos enfants, c'est la mémoire, cette faculté indispensable sans doute et précieuse, mais qui ne doit être que la servante d'une faculté plus indispensable cent fois et plus précieuse, de la faculté-maitresse, du raisonnement. Tous les exercices imposés à l'enfant courent à ce but; depuis les réclatations serviles de grammaire, d'histoire sainte et de géographie, auxquelles on soumet l'intelligence si souple et si fraîche de l'enfant de neuvième, jusqu'au vers latin que l'on inscrit dans le programme de la licence-ès-lettres, tout procède de la mémoire.

On ne demande pas à l'enfant de savoir raconter, à sa façon, sans doute, mais avec clarté et exactitude, un fait de l'histoire sainte, d'expliquer de même une règle de grammaire, de dire ce qu'il sait d'un pays, dont on lui aura parlé et dont l'atlas lui aura représenté l'image; non! on ne s'occupe

pas de savoir s'il comprend, s'il sait, si son intelligence a travaillé; on s'occupe uniquement de savoir si sa mémoire a retenu docilement, machinalement, mécaniquement à vrai dire, et celui-là aura les meilleures notes et le meilleur rang sur le tableau d'honneur, qui aura su répéter le plus exactement les mots dont se composent les phrases, alignées dans son manuel de grammaire, de géographie ou d'histoire sainte.

Dans cette méthode, qui est-ce qui instruit l'enfant? Est-ce le maître, avec son intervention orale, de chaque instant, constante et vivante? Non! c'est le livre, le manuel mort, terne, inintelligent. Quand un enfant sortira de cette école de gymnastique de l'esprit, ses petits bras fussent-ils chargés de couronnes, a-t-il acquis ce qui fera de lui un homme? Quand le bachelier et le licencié auront obtenu leur diplôme, au moyen de traductions d'auteurs anciens, de thèmes et de vers latins, tous alignés à la perfection, entreront-ils dans le monde avec un esprit préparé aux luttes de la vie réelle, avec une somme de connaissances pratiques et sérieuses, avec une aptitude de l'intelligence à raisonner droit, à voir juste, à distinguer partout le vrai du faux, à se rendre compte enfin de ce qu'ils voient, de ce qu'ils entendent, de ce qu'ils lisent? Non point, en vérité!

La méthode des jésuites ne s'occupe point de ces choses-là; il lui suffit d'avoir réussi à faire de nos enfants des manières de petits animaux savants, capables de répéter à la perfection des tours de force. Ils apprennent à réciter, à traduire, à composer même des vers latins; mais ils n'ont pas appris à raconter, à écrire, à raisonner, et ces poètes qui croient imiter Virgile, ne savent pas penser le plus souvent.

Voilà la méthode contre laquelle nous mettions en garde de nombreux écrivains français qui avaient comparé notre enseignement à celui des pays voisins, M. Bréal, notamment, qu'on ne saurait trop souvent relire; voilà les errements que les écrivains étrangers, suisses, anglais, allemands, signalaient depuis longtemps comme la source de notre infériorité intellectuelle; voilà le travers contre lequel la circulaire de M. Jules Simon essaie de réagir.

Tout ce qui est mécanisme pur, le ministre cherche à l'éliminer du programme des études secondaires; tout ce qui est exercice du raisonnement, il le conserve et le développe. Telle est la pensée qui guide M. Jules Simon dans son projet de réformes, pensée excellente entre toutes, et à laquelle ceux-là seuls peuvent ne pas rendre hommage qui voudraient maintenir notre enfance dans un état d'infériorité systématique, ceux-là encore dont l'intelligence est obscurcie par de petites rancunes de partis ou obilitées par les hallucinations d'un radicalisme qui ne comprend rien en dehors d'un bouleversement absolu et instantané.

Nous avons à rechercher maintenant les réformes de détail par lesquelles le ministre cherche à réaliser son plan de refonte de la méthode.

Ce sera l'objet d'un prochain article.

hésiteraient encore à venir à la république?

Comment, dit le *Temps*, hésiteraient-ils (les royalistes), à imiter M. Thiers, et à se placer enfin franchement sur le terrain républicain, quand ils voient, d'un côté, un prince acharné à se rendre impossible, et de l'autre, un peuple qui embrasse la république avec ardeur ou l'accepte avec une résolution virile; quand surtout l'élection de l'Oise leur montre que le radicalisme ne peut être contenu et surmonté que par la république? « Jamais, on peut le dire, les faits n'ont parlé plus haut: ils signifient clairement qu'il n'y a plus, en dehors de la république, d'action ni d'influence politique. »

C'est ce que tous les partis sont tenus de comprendre sous peine de suicide, c'est ce dont les intérêts conservateurs surtout doivent bien se pénétrer. Ce qui les affaiblit, c'est la tradition qui les rattache au passé; mais ils retrouveront tout l'usage de la force qui leur est naturelle, en acceptant la république sans regarder en arrière. Ils se compromettraient gravement, au contraire, et ils pourraient compromettre le pays avec eux, s'ils se laissaient retenir et troubler par des préjugés ou des rancunes contre le fait établi. Qu'ils y réfléchissent bien: le moyen de ne pas livrer la république aux radicaux, ce n'est pas de la bouder et de se tenir à l'écart; c'est, au contraire, de s'y établir avec eux et de la leur dispenser. Il y a peut-être une pensée politique dans le manifeste de M. le comte de Chambord: celle de faire le vide autour de la république, avec l'espoir de la voir se consumer elle-même et d'aboutir à la restauration par l'anarchie. Ce calcul sera déjoué, et ce n'est d'ailleurs pas au profit des légitimistes qu'il réussira, s'il pouvait réussir. Il y a des « sauveurs » plus prestes et plus exercés que M. le comte de Chambord. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une alternative pour la France: le maintien de la république, ou la restauration, non de la légitimité, mais du césarisme. »

COURRIER DE PARIS

22 octobre 1872.

Les journaux royalistes devraient se mettre d'accord. A propos des élections de dimanche, le *Français* déclare qu'au fond le suffrage universel n'a pas trop mal parlé, et que les conservateurs auraient triomphé s'ils avaient su s'entendre. Je n'en sais rien; mais, ce qui est sûr, c'est qu'ils ne se sont pas entendus et qu'ils n'ont pas triomphé. Tout est là, n'a servi de rien aux Curiaques d'être trois, puisqu'ils se sont divisés et se sont fait battre par le seul Horace. Ajoutons que leur division n'a été qu'une faute de tactique, tandis que la division des ennemis de la république est un défaut de nature dont il leur est foncièrement impossible de se corriger.

D'autre part, la *Gazette de France*, d'un ton de vieille fille négligée, déclare que le résultat du scrutin ne l'étonne pas, qu'elle l'avait prévu, et que ses amis, plutôt que de s'y opposer, se sont abstenus, sachant bien le gouvernement décidé à ne pas tenir compte à l'avenir du verdict électoral plus qu'il ne l'a fait dans le passé. Voyons, lequel croire? Je pense, pour moi, que les journaux en question sont tous assez désarçonnés, et qu'à la recouverture de la Chambre, nous verrons, suivant les tempéraments, les coryphées de la monarchie faire des sottises ou garder un silence prudent.

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, surtout après la lettre du comte de Chambord, qui prescrit à ses amis de souffrir et de se taire, quitte à murmurer, en présence de ce qu'ils ne peuvent empêcher. Ce fait est jugé par l'opinion avec moins de sévérité que de pitié, et telle est l'étrange idée qui s'y manifeste, telle est l'obstination de ce prince, qui vit loin de la France et qui affiche le projet de la ramener en deux temps modernes, que beaucoup de gens croient qu'il se soucie très peu, en somme, de revenir. Arborer les intentions les plus antipathiques à notre temps et déclarer qu'on n'acceptera de la société actuelle qu'une chose, c'est qu'elle se livre, pour ainsi dire, pied et poings liés, n'est-ce pas reconnaître hautement qu'on n'est pas fait pour cela?

Les purs de la légitimité sont dans le ravissement. Voilà un programme et voilà un roi, me disait tout à l'heure l'un de ceux qui sollicitent du gouvernement de la République une place d'inspecteur dans une haute administration. Il me revient toutefois que ceux chez

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 24 Octobre 1872. 20

UN MARIAGE

Sous le second Empire
Par Hector MALOT

Le soleil était couché depuis quelques instants, et, bien qu'il fit encore jour dans le jardin, le portique, exposé au levant, ne recevait déjà plus de lumière; tandis que les ouvertures étaient éclairées par le reflet de la teinte rose restée au ciel, le plus grand parti du portique était sombre. Le café était servi sur un guéridon placé dans une de ces ouvertures. M. de Mérolle, au lieu de prendre une des chaises disposées autour de ce guéridon, alla s'étendre sur un fauteuil qui se trouvait dans l'ombre. M. de Donis commença alors à offrir le café à ses hôtes; pour cela elle accomplissait la tasse et elle la portait à celui auquel elle la destinait. En allant et venant ainsi elle passa derrière M. de Mérolle, et Sainte-Austreberthe, qui ne la quittait pas des yeux, crut la voir faire une caresse à M. de Mérolle; en passant elle lui avait effleuré le cou à la racine des cheveux. Mais cela avait été si vite fait, avec tant de naturel et d'adresse, tant de légèreté

et de hardiesse, que, bien que certain d'avoir vu, Sainte-Austreberthe se demanda s'il n'avait pas rêvé: M. de Mérolle n'avait pas bronché et M. de Donis avait continué à se caresser de ses doigts de maison avec une aisance parfaite. Lorsqu'elle était revenue dans le rayon de lumière qui éclairait le guéridon, on ne voyait pas la moindre trace de trouble ou d'émotion sur son visage, calme et froid comme à l'ordinaire.

Au reste, si cette carresse furtive avait été faite, ce qui pour Sainte-Austreberthe était un soupçon et non une certitude, elle était le seul indice d'une liaison entre M. de Donis et M. de Mérolle; car, à s'en tenir aux apparences générales, on devait croire que la tranquillité l'union la plus complète, et par suite le bonheur, régnaient dans cette maison d'une façon absolue.

« Nous n'avons rien à désirer, nous n'avons rien à craindre de personne. Ma fortune, mes vins, ma réputation, ma femme, ma fille, tout ce qui me touche est parfait; et vous savez, tout cela est mon œuvre, je le dois à mes seuls efforts. » Sainte-Austreberthe avait hâte de faire son enquête, car ces contradictions en ce qu'il voyait ostensiblement et ce qu'il croyait avoir surpris le rendaient perplexé. Aussitôt qu'il eut gagné sa chambre, tout le monde s'étant séparé, il somma. Un domestique entra: « Je voudrais une femme de chambre, dit-il. Nous sommes partis de Bordeaux avec les seuls vêtements que nous portions sur nous, et j'ai une déchirure qui a besoin d'être recousue: je voudrais expliquer moi-même à la femme de chambre ce que je désire. »

« Très bien, monsieur le vicomte. Et le domestique, trouvant cette explication toute naturelle, alla chercher vivement la femme de chambre, qui arriva aussitôt. En disant qu'elle paraissait être une fine mouche, Sainte-Austreberthe ne s'était pas trompé. Elle se présenta les mains dans les poches de son tablier, les brides de son bonnet rejetées en arrière, le nez au vent, le yeux éveillés, les lèvres souriantes. Sainte-Austreberthe répéta sa demande et ses explications. « Je vais chercher du fil et une aiguille, dit-elle, et je reviens tout de suite. » « N'oubliez pas, je vous prie. » « Il n'y a pas de danger. On n'oublie pas

M. le vicomte, car on sait que M. le vicomte n'oublie pas les gens qui ont eu le bonheur de faire quelque chose pour lui. »

« Et comment savez-vous cela, je vous prie? »

« J'ai ouvert la porte à M. le vicomte plus de vingt fois chez M. le baronnet Suppe; si M. le vicomte ne me connaît pas, je le connais bien, moi. »

« Allons donc? C'est impossible. Quand on a eu le plaisir de voir un aussi joli minois que le vôtre, on ne l'oublie pas, mademoiselle? »

« Entrez; ce fut en se retournant par hasard qu'il l'aperçut, fermant la porte avec précaution. »

« Voilà une précaution tout à fait encourageante, dit-il. »

« Si on savait que je suis venue dans la chambre de M. le vicomte, cela ferait des cancan, et comme je vais me marier... »

« Vous allez vous marier, vous, une si jolie fille, si fraîche, si gentille? Mais c'est un crime. »

qui se souciait peu du maître de chais, de ses larmes de veau et de ses timidités.

Deux mois, à Saint-Sauveur. Nous étions dans le même hôtel que M. de Donis, et M. le baronnet avait taché de se lier avec elle, parce que si elle avait pu marier M. de Donis, vous comprenez, ça lui aurait rapporté gros. Mais M. de Donis ne s'est pas prêtée à ces manigances, elle a tout de suite jugé M. le baronnet et elle l'a tenu à distance. Alors, moi, j'ai été prise de l'idée d'entrer chez M. de Donis. J'avais entendu parler de la maison et ça m'allait: de la fortune, une bonne réputation. J'en avais assez des baronnet Suppe et autres; je voulais me ranger, j'étais lasse de Paris, et je pensais qu'en province je trouverais à m'établir dans un bon mariage.

« Entendez-vous, cette femme de chambre expose une situation qui avait tant d'analogie avec la sienne, Sainte-Austreberthe fit la grimace, mais il se garda bien d'interrompre ces confidences. »

(A suivre.)

qui la passion n'a pas obliérée toute intelligence...

Si le langage de M. Baragon est sincère, que va-t-il dire maintenant...

Pour ne relever qu'un point dans la lettre adressée à M. de la Rochette...

C'est ce que le grand-duc Constantin, frère d'Alexandre II et fils de Nicolas...

Je suis bien aise de vous apprendre, et de source absolument certaine...

Du reste, si l'on ignore encore, comme je vous l'ai écrit, avec quels projets...

Quant à la loi électorale, il s'y rattache tant de passions, tant d'intérêts...

D'après les personnes bien informées, l'ordre des travaux serait celui-ci...

Mais, me répondez-vous, cette distribution des travaux législatifs...

Qui vous dit le contraire? Rappelé-vous, je vous prie, ce que je vous ai écrit...

J'ai toujours été d'avis que l'Assemblée fût placée à une autre au commencement de 1873...

On lit dans le XIX^e Siècle: Nous avons enfin des renseignements aussi précis...

Que dans la convention à intervenir, les tarifs auront subi une augmentation proportionnelle aux taxes mises sur les matières premières...

Que les décrets — et ici M. Thiers a dû faire abandon de certaines de ses idées économiques — que les décrets seront sacrifiés et, par conséquent, qu'ils ne provoqueront pas de droits compensateurs...

Que les conventions régissant l'entrée des vins en Angleterre seraient observées jusqu'à nouvel avis, mais, qu'en principe, la Grande-Bretagne n'admet pas l'écoulement alcoolique pour la perception des droits sur les vins de France à leur entrée sur le territoire anglais...

De plus, la surtaxe du pavillon sera abolie ou modifiée dans des conditions spéciales de réexportation, telles que réexportation de graines, pommes de terre, farines, légumes secs...

Mais tous ces détails n'arrêteront pas la signature du traité, dont le projet, approuvé par les deux gouvernements contractants, sera mis sur le bureau de l'Assemblée le jour de la réouverture des Chambres...

Une dépêche de Times annonce que les ministres de France et d'Italie ont remis au gouvernement grec, au sujet de l'affaire des mines du Laurium, une dépêche identique...

Cette note serait une réponse au mémoire rédigé par M. Deligeorgis, et ti combattrait la prétention du gouvernement grec d'enlever la question à la diplomatie...

On sait que la compagnie franco-italienne, concessionnaire des mines du Laurium, était en possession de ces mines et les exploitait depuis longtemps...

Celle-ci persiste donc à les exploiter malgré le gouvernement grec et elle a réclamé la protection de la France et de l'Italie...

La note diplomatique, analysée par le Times, revendiquerait, au nom des deux gouvernements, le droit d'intervention diplomatique au profit de la compagnie victime d'une spoliation...

La Grèce se refusant à une solution diplomatique, et l'Italie, ainsi que la France, à une solution juridique, on pouvait recourir à l'arbitrage d'une tierce puissance...

CORRESPONDANCES

Gard.

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.) Nîmes, 22 octobre 1872.

Monsieur le rédacteur,

Le résultat des élections de dimanche dernier est bien fait pour réjouir tous ceux qui ne veulent plus, dans notre pays si rudement éprouvé, des révolutions violentes et le hideux spectacle de la guerre civile...

Je suis bien aise de vous apprendre, et de source absolument certaine, qu'il ne sera probablement pas question, à la Chambre, de la présidence à vie, et même, ce qui est au moins aussi intéressant, que M. Thiers y a toujours été opposé...

Du reste, si l'on ignore encore, comme je vous l'ai écrit, avec quels projets vont arriver les groupes parlementaires, on sait que l'intention du gouvernement est d'ajourner autant qu'il le pourra ce feu d'artifice...

Des hommes qui, il y a quelques mois, nous ne l'avons pas oublié, — déclaraient à haute voix, comme M. Numa-Baragon, que la république était le seul gouvernement possible, le salut de la France, sont revenus à leur fétiche...

Le conseil supérieur de la guerre a tenu également séance hier à Versailles. M. Thiers y assistait, comme à toutes celles qui ont eu lieu depuis quelque temps...

Le XIX^e Siècle annonce qu'une importante réunion des membres de l'extrême gauche eut lieu à Paris aura lieu aujourd'hui. Le principal objet de la réunion serait de s'entendre sur les conditions du concours à donner au gouvernement dans le cours de la session qui va s'ouvrir...

On dit que M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville ont été conviés à s'associer par une déclaration personnelle l'exposé de principes contenu dans la lettre de M. le comte de Chambord à M. de la Rochette...

Le Journal officiel publie aujourd'hui un travail duquel il résulte que la production de l'or de 1857 à 1871 s'est élevée de 9 milliards 719 millions et celle de l'argent de 3 milliards 367 millions...

A l'occasion du vote qui a eu lieu dimanche dans le quartier des Halles, à Paris, pour l'élection d'un conseiller municipal, il s'est passé un fait sur lequel plusieurs journaux reviennent encore aujourd'hui...

On annonce que le président de la République doit assister, comme membre de l'Académie française, à la séance publique des cinq académies, qui aura lieu vendredi prochain au palais de l'Institut...

Les grandes manœuvres de l'armée de Paris, interrompues un moment par les mauvais temps, reprennent. Hier, les troupes composant le cinquième corps ont exécuté divers mouvements d'attaques et de surprises contre les villages de Nanterre, Croissy, Reuil et Courbovois...

Le roi de Hollande, dit l'Événement, est attendu à Paris pour les premiers jours du mois de novembre. Des appartements sont retenus au Grand-Hôtel...

M. Rattazzi est attendu dans deux jours à Paris. Il vient, dit-on, pour assister aux premières séances de l'Assemblée nationale...

M. le duc de Gramont, ancien ministre des affaires étrangères dans le cabinet du 2 janvier, est assez gravement malade...

M. le maréchal Leboeuf est, dit-on, dans un état d'exaltation d'esprit qui inspirerait à ses amis des inquiétudes sérieuses...

Le Constitutionnel nous apprend que Paris a été visité ces jours derniers, par la famille de la princesse Joséphine Souloouque, fille de l'empereur d'Haïti, Faustin Souloouque...

C'est lundi prochain que le groupe de Carpeaux disparaîtra de la façade du nouvel Opéra pour aller prendre place dans le foyer de la danse...

Hier, dit la Liberté, a eu lieu la distribution des prix à l'exposition des insectes. Au moment où l'on accordait une mention à un inventeur d'une eau pour la destruction des puces et des punaises, une personne, se disant de la Société protectrice des animaux, a pris la parole pour démontrer les souffrances horribles que cela devait faire endurer à ces pauvres bêtes...

Le rhinocéros du Jardin des Plantes était malade; on avait même dit qu'il était condamné par les vétérinaires. Il paraît que la maladie n'avait rien de grave et le précieux animal va déjà beaucoup mieux...

D'un autre côté le Jardin des Plantes vient de recevoir un jeune auroche lithuanien. Ce curieux ruminant, dont la race ne tardera pas à disparaître, est âgé de huit mois et mesure déjà 1 mètre 30 de hauteur...

L'Angleterre et la Belgique ont conclu, le 31 juin dernier, un traité d'extradition dont les ratifications ont été échangées à Bruxelles le 29 août. Ce traité devient exécutoire le 29 octobre...

La date du nouveau procès Tichborne devant le tribunal du Banc de la Reine sera fixée avant la fin du mois. Aucun des avocats qui ont assisté le prétendant dans son premier procès ne le défendra dans le second...

Le 18 octobre, jour du 69^e anniversaire de chef du parti national hongrois, François Deak a reçu, de la part des populations, des témoignages de respect et de sympathie qui ne prodigés ordinairement qu'aux souverains. Presque tous les membres des deux chambres, les comités, les villes, les villages, les sociétés de tous les points du royaume, lui ont adressé leurs félicitations; l'empereur, l'impératrice et l'archiduc Joseph l'ont fait congratuler...

Outre l'empereur d'Autriche régnant, il y en a un autre, oncle de celui-ci, qui vit encore, mais qui est abîmé depuis 1848. C'est l'empereur Ferdinand III.

Le prince, qui habite le château de Prague, est en ce moment dans un état de santé qui inspire les plus grandes inquiétudes, et l'archevêque de Prague a été avorté de se tenir prêt à lui administrer les derniers sacrements. L'empereur Ferdinand, fils aîné et du second lit de François IV, succéda en 1793; il a donc près de 80 ans, il succéda à son père en 1835; n'ayant pas d'héritier de son mariage avec la princesse Marie-Anne, fille de Victor-Emmanuel I^{er}, roi de Sardaigne, il abdiqua, en 1848, en faveur de son neveu François-Joseph, empereur actuellement régnant...

La Gazette de la Croix dit tenir de bonne source que, avant la fin du mois courant, des conférences avec l'Autriche s'ouvriront à Berlin au sujet de l'Internationale.

Le Dagblad, de Copenhague, annonce que le testament du roi Charles XV de Suède vient d'être ouvert. La Suède hérite de ses collections artistiques; mais pour ce qui est de la galerie de tableaux, seulement des ouvrages de peintres scandinaves. Les collections resteront au château d'Ulriksdal, à l'exception de ces derniers tableaux et de la collection d'armes, que l'on transférera au Musée national. L'Etat s'engage à conserver et maintenir toujours au bon état les collections. Le successeur du roi hérité de tout ce qui appartenait à ce dernier, à l'exception de ce qui est à Ulriksdal. Le testament est daté du 3 février 1872.

LA LÉGENDE DE SOAPHANDRE Cette légende tend de plus en plus à devenir de l'histoire. Nous avons publié la lettre de M. Moreaux, inspecteur des ports, qui en a parlé le premier. Voici qu'en réponse à celle-là le Corsaire dit avoir reçu la suivante, laquelle confirmerait entièrement les suppositions de M. Moreaux. Il est vrai que ce journal ne s'explique pas suffisamment peut-être sur son origine et la manière dont elle lui est arrivée.

Paris, 18 octobre 1872. Monsieur le rédacteur, J'ai lu dans votre journal que le cadavre d'un plongeur a été retrouvé dernièrement dans la Seine, à Dercy, ayant encore sur lui des dépêches adressées de Tours au général Trochu. On suppose, disent-ils, qu'il a été tué en traversant les lignes allemandes à l'époque du siège de Paris.

Je puis vous donner à ce sujet des renseignements précis, car j'étais de garde aux avant-postes de Choisy-le-Roi lorsque cette tentative d'un genre si extraordinaire se fit, et j'en fus tellement étonné que je l'ai consigné dans mes notes sur la guerre. C'était dans la nuit du 27 au 28 novembre, un brouillard épais enveloppait les rives de la Seine, et nos sentinelles avaient fort à faire pour surveiller leurs lignes; elles étaient aidées dans leur surveillance difficile par des chiens que nous avions dressés, depuis le commencement du siège, à la garde des passages qui nous paraissaient les plus dangereux.

Les deux sentinelles avancées qui étaient placées sur la rive gauche de la Seine, un peu en avant de la Gare-aux-Bœufs, étaient fort heureusement accompagnées dans leurs gardes par un chien appelé Trochu par les soldats de la compagnie. (Vous appelez bien les vôtres Bismarck.)

A milieu de la nuit ce chien, après avoir donné des signes d'inquiétude, se mit à grogner sourdement; les deux soldats, inquiets, examinaient le terrain autour d'eux, quand ils virent sortir de l'eau une espèce de monstre qui les épouvanta; mais l'un d'eux recouvra vite son sang-froid et fit feu; son camarade en fit autant; deux autres coups de feu des autres sentinelles, placées sur le haut du talus, retentirent aussi, et l'apparition retomba dans le fleuve.

Un des soldats vint rendre compte à l'officier du poste de ce qui s'était passé. Je fis avec l'officier les recherches les plus actives sur le rivage; nous allâmes même en rampant jusqu'à la redoute française, établie au bord de l'eau, sans rien pouvoir découvrir. Le lendemain, le filet tendu à travers la Seine, au-dessus du pont de Choisy, fut trouvé tranché sur deux mètres de hauteur, sans que l'on s'en fut aperçu, le plongeur avec son poignard s'était ouvert le passage.

Les sentinelles qui avaient tiré sur le plongeur furent vivement blâmées, car si elles l'avaient laissé sortir et fait prisonnier, nous aurions été en possession de dépêches fort importantes pour nous.

Depuis, il fut formellement interdit de tirer aux avant-postes la nuit, à moins que l'on ne prenne la fuite. Voilà certainement le récit véridique de la mort de ce plongeur. L'habitude depuis longtemps la France et c'est pour cette raison que je viens faire connaître ce fait en rendant hommage à un noble ennemi qui a cherché à rendre service à son pays.

Si vous croyez que ce récit soit intéressant pour vos lecteurs, vous pouvez le publier. S. SCHIRMANN, ancien sergent-major au premier régiment des grenadiers de Silésie.

De nouveaux renseignements nous apprennent que le cadavre a été reconnu pour celui du capitaine de génie Legrand. On a procédé, lundi, à son inhumation, en présence d'un grand nombre d'officiers. Les honneurs militaires étaient rendus par une compagnie du génie envoyée de Paris, et par une autre du 42^e de ligne en garnison au fort d'Ivry.

Le général Jaurès, sous les ordres duquel a servi le capitaine Legrand dans l'armée de la Loire, a rappelé et glorifié en quelques paroles émus la mort obscure de ce brave citoyen, victime de son dévouement à la patrie.

UN TRAIT D'UNE EX-CÉLÉBRITÉ A PROPOS d'une femme qui à ce jour heure de célébrité a réédité de la Vie parisienne raconte la piquante anecdote suivante que nous lui empruntons comme trait de notre histoire théâtrale et autre:

Mardi soir, aux Variétés, modestement cachée dans une baignoire, j'ai vu M^{lle} Marguerite Bellanger. Un vrai costume de jeune pensionnaire échappée de son couvent; la plus simple des robes noires et pas d'autre bijou que de méchantes petites boucles d'oreilles d'une cinquantaine de francs.

Ah! comme elle est déjà loin de nous cette soirée farnes où M^{lle} Marguerite Bellanger — on disait Margot — ce temps-là — j'ouais la comédie au théâtre de la rue de la Tour d'Auvergne. L'illustre Boudeville avait organisé cette grande représentation. Il avait choisi le quatrième acte de Mademoiselle de Belle-Isle.

La salle était comble, archi-comble. Margot entre en scène, voit des figures amies à l'orchestre et dans les loges, elle commence à distribuer gentiment de petits bonjours à droite et à gauche. Le souffleur éperdu lui crie: — Allez donc! allez donc! — Et il lui envoyait sa première phrase. Mais Margot se mouvait pas mal de ce que lui disait le souffleur et continuait de saluer.

Dependant, à la fin, Margot aperçoit ce pauvre homme qui se démenait à ses pieds dans cette boîte. Elle le regarde. — Eh bien! qui? — qu'est-ce que vous avez? — C'est à vous? — répond le souffleur, c'est à vous! — Ah! — c'est à moi. — Oui, oui, allez. — Et il recommence à lui envoyer sa première phrase. Margot s'embrouille dans cette première phrase. On ricane légèrement dans la salle. Margot nous jette un regard courroucé. Les petits ricaneurs deviennent un grand éclat de rire. — Ah! flûte, alors! s'écrie Margot. Et elle ramasse les flocs de satin et de dentelles de sa jupe, nous tire une belle révérence et rentre dans la coulisse.

Tapage indescriptible dans la salle, et en même temps, dans les coulisses, la scène la plus bouffonne. Margot, blême de colère, avait mis sa pèlerine et voulait s'en aller. Boudeville cria: — Formez la porte de communication... Empêchez-la de sortir. — Et il se précipita aux pieds de Margot. — Ne vous en allez pas, rentrez en scène, je serai forcé de rendre la recette, etc., etc. Margot persistait froidement dans sa résolution. Son raisonnement était sans réplique: — Je ne jouais que pour un musée, disait-elle, et on se fiche de moi; et comme ça ne m'amuse pas qu'on se fiche de moi, bien le bonsoir.

Et elle s'en alla. Le public, heureusement, fut bon prince et ne demanda pas son argent.

ÉTRANGER Allemagne. (Correspondance particulière du Journal de Lyon.) Berlin, 17 octobre.

La chose est utile, donc elle est permise, voilà donc la maxime des hommes politiques de Berlin! Nous ne l'ignorons pas, mais il est bon de recueillir l'aveu.

On a beaucoup exagéré, à ce qu'il paraît, la disette des logis, la fameuse Wohnungsnoth de Berlin. Au terme de la Saint-Michel, plus de 100,000 personnes ont changé de logis, mais en fin de compte, chacun a trouvé à se caser; seulement les loyers ont haussé d'une manière démesurée. On remarque que pendant les derniers mois l'immigration a sensiblement diminué, et que, d'autre part, un certain nombre de familles, surtout des pensionnaires civils et militaires, sont allés à Dresde. Vous savez que la capitale de Saxe est une très-belle ville. Le climat en est plus doux que celui de Berlin; la vie y est moins chère et les environs sont charmants, tandis que ceux de Berlin sont ce qu'il y a de plus triste et de plus monotone. On affirme que, malgré l'énorme hausse des maisons de Berlin, les hypothèques égalent en moyenne quatre cinquièmes du prix vénal. Nous sommes au flux, mais que le reflux arrive, gare la dégringolade!

Autrefois nous avions à Berlin de 2,300 à 2,600 étudiants. Aujourd'hui deux causes s'unissent pour diminuer l'affluence de la jeunesse, c'est d'abord la cherté des loyers et puis aussi le peu de soins et d'argent que le gouvernement peut employer pour le bien des

Comment est élu le président des Etats-Unis. Dans sa correspondance d'Amérique, la Revue britannique a donné d'intéressants détails sur la façon dont il est procédé aux Etats-Unis à l'élection du président.

Nous en empruntons le résumé au XIX^e Siècle: Au commencement du mois de novembre, on vote dans chacun des Etats de l'Union pour élire les électeurs présidentiels et vice-présidentiels, et chaque Etat élut autant d'électeurs qu'il envoie de membres au congrès, — représentants et sénateurs. Ne peuvent être élus comme électeurs les sénateurs, les représentants, ni aucun fonctionnaire des Etats-Unis.

Les électeurs de chaque Etat, élus comme nous venons de le voir, se réunissent le premier mercredi de décembre, soit au chef-lieu, soit en tout autre lieu de l'Etat, indiqué d'avance par la législature; là, après vérification de leurs pouvoirs, ils votent au scrutin pour président et pour vice-président, l'un desquels ne doit pas être un habitant de leur Etat; ils font ensuite trois listes séparées de toutes les personnes ayant reçu des votes, et combien de votes, pour président, et de toutes celles ayant reçu des votes, et combien de votes, pour vice-président; ils doivent signer, certifier, cacheter ces listes et les adresser au président du sénat des Etats-Unis au chef-lieu du gouvernement fédéral (Washington); ils doivent envoyer une de ces listes par un message spécial chargé de la remettre à son adresse à Washington avant le premier mercredi de janvier; une seconde est envoyée par la poste, et la troisième est remise au juge dans le district duquel leur réunion a eu lieu.

Le second mercredi de février, le président du sénat, en présence du sénat et de la chambre des représentants, réunis à cet effet, ouvre les dépouilles, et l'on procède séance tenante à décompter et à compter les votes; le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité des voix électrales, est déclaré être le prochain président des Etats-Unis.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité des voix électrales, on prend sur la liste des deux — ou trois au plus, — candidats à la présidence qui ont obtenu le plus de voix, et la chambre des représentants procède, au scrutin, à choisir le président parmi ces deux ou trois candidats. Mais, dans cette opération, les votes sont donnés par Etats, la représentation de chaque Etat n'ayant qu'une voix.

Si la chambre n'avait pas fait de choix, — lorsque ce choix lui incombait, — le 3 mars suivant, le vice-président remplirait les fonctions de président, comme en cas de mort.

On procède de la même manière à l'élection du vice-président, sauf cette seule différence que l'on ne prend sur la liste que les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

L'inauguration et l'entrée en fonctions du président et du vice-président ont lieu le 4 mars.

BUREAUX DU JOURNAL DE LYON SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES ÉMIGRANTS ALSACIENS & LORRAINS ONZIÈME LISTE

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes MM. Echemier (Casimir), Nathan, Conf. romain, Gigodot, entrepreneur, etc.

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES DANS LES BUREAUX DE LA COMPAGNIE DES DOMBES

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes MM. Mangini, Lebrun, ingénieur, Biarez, ingénieur, etc.

Total... 1.207 80 Montant des précédentes listes... 45.107 45 Total à ce jour... 46.315 25

Table with columns: RENSEIGNEMENTS, SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS. Includes data for SAINT-ETIENNE, 22 octobre 1872.

Table with columns: RENSEIGNEMENTS, SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS. Includes data for VALENCE, 21 et 22 octobre.

Table with columns: RENSEIGNEMENTS, SORTES, FRANCE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, ANGLETERRE, AUTRES, POIDS. Includes data for AUBERNAIS, 22 octobre.

deville en 2 actes. La Tasse de Thé, vaudeville en 1 acte. Ou commencera à 8 heures 1/2.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 23 octobre. PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN. THERMOMETRE, PASSION, ETAT, VENT, minima, maxima, baromet. du ciel, à 7 h. du m.

AULUS (Ariège) Eau minérale naturelle purgative, guérit: Vices du sang, maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, goutte et Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique. Seul dépôt, rue Grôlée, 57 LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me ROBIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n. 74. VENTE en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en trois lots séparés: 1. D'une grande maison, sis à Lyon, angle de la rue Béchouville et de la rue Jangot.

Etude de Me CHAPUIS, avoué à Lyon, place de Lyon, 44. Vente par la voie de la licitation judiciaire avec le concours d'étrangers, entre majeurs et mineurs, en cinq lots séparés sans enchères générales, devant le tribunal civil de Lyon des

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE ET LE LANGUEDOC. Transport des passagers et marchandises à prix réduits. DÉPARTS DIRECTS DE MARSEILLE POUR: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.

SIROP BARNOUR Pectoral et Balsamique souverain contre les irritations et inflammations de poitrine, les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthme, grippe, coqueluche, enrhumements, etc.

Etude de Me COTTET, huissier, rue de Lyon, 50. VENTE JUDICIAIRE Le samedi vingt-six octobre mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, il sera procédé sur la place de la Pyramide à la vente de divers objets saisis tels que banques, balances, pendule, commode, guéridon, glaces, buffet, chaises, etc.

Etude de Me CHAPUIS, avoué à Lyon, place de Lyon, 44. Grande et belle maison située à Lyon, place de la Miséricorde, 1.

AGENCE MATRIMONIALE SEPTIÈME ANNÉE Riches partis dans toutes les positions. S'adresser, ou écrire, au directeur de l'Agence à Lyon, visible tous les jours, de midi à 4 heures.

CALORIFÈRES FRANÇAIS de la maison Genest et Herscher. Ces appareils destinés au chauffage des salles de réunion, salles d'école, appartements, vestibules, réalisent une économie considérable sur tous les autres systèmes.

Etude de Me FRANCO, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n. 21. VENTE par autorité de justice, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au palais de justice, d'une

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41 A LOUER en totalité ou en partie UN VASTE LOCAL au centre des affaires AYANT 17 CROISÉES DE FACADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

EAU MINÉRALE ALPHE GUERISON des névralgies faciales, céphalalgies, migraines, odontalgies, névralgies dentaires, lésions de la denture mal faite. DÉPÔT CENTRAL: PARIS, PAR P. CAHEN PHARMACIEN.

Paris-Journal PARAISSANT LE MATIN À PARIS EST MIS EN VENTE À LYON, À 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUS LES KIOSQUES ET CHEZ M. ÉVRARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON. Prix: 20 cent. AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

BOURSE DE PARIS - Mardi 22 Octobre (de midi 1/2 à 3 h.). RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS. Includes data for 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, and various bonds.

BOURSE DE LYON - Mercredi 23 Octobre (de 11 h. à midi 1/2). RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS. Includes data for 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, and various bonds.

BULLETIN FINANCIER Lyon, 23 octobre. Le marché paraissait meilleur aujourd'hui. Il n'y avait encore qu'une nuance, mais dans le mieux, elle nous paraît valoir la peine d'être indiquée.